COMMUNE
DE
BURNHAUPT LE HAUT
68520

Téléphone 03 89 48 70 58
Fax 03 89 62 70 75

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

CONVOCATION DU 7 JUILLET 2020

Sous la Présidence de Mme Véronique SENGLER – Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30

Sont présents :	Monsieur Marc BOHRER - 1er Adjoint
10	Madame Isabelle ANASTASI - 2ème Adjointe
	Monsieur Jean-Michel CLOG - 3ème Adjoint
	Madame Régine GIRARDI - 4ème Adjointe
Les Conseillers :	Monsieur Thierry ZIEGLER, Monsieur Didier GAUTHERAT, Madame Aurélie HOUGLET, Madame Audrey FINCK, Monsieur Cyril SCHINDLER
Absents excusés non représentés : 4	Madame Mély CHRAPA, Madame Clarisse BITSCH, Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT, Monsieur Philippe SCHOEN
Absents excusés représentés : 5	Monsieur Alain SUISSA a donné procuration à Monsieur Thierry ZIEGLER, Madame Elisabeth GHIRINGHELLI a donné procuration à Madame Isabelle ANASTASI, Madame Laetitia NINI a donné procuration à Madame Régine GIRARDI, Monsieur Joseph SCHNOEBELEN a donné procuration à Monsieur Jean-Michel CLOG, Monsieur Gaëtan GEWISS a donné procuration à Monsieur Marc BOHRER,

Secrétaire de séance : Mme Audrey FINCK, assistée de M. Régis TROMMENSCHLAGER, Secrétaire Général

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 juin 2020

1. Désignation des délégués et de leurs suppléants chargés d'élire les Sénateurs le dimanche 27 septembre 2020
2. Jurés d'assises 2021
3. Bassin de rétention rue de la Forêt : régularisations foncières suite à bornage du géomètre (parcelles cadastrées section 43 n°33 et n°34)
4. Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
5. Divers

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2020

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne Madame Audrey FINCK secrétaire de séance, assistée de M. Régis TROMMENSCHLAGER, Secrétaire Général.

ARTICLE 1

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS CHARGES D'ELIRE LES SENATEURS LE DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire n°INTA2015957J du 30 juin 2020 du Ministre de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020, relatif au mode de scrutin et au nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à désigner ou à élire en vue de l'élection des sénateurs dans le Département du Haut-Rhin ;

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués et de leurs suppléants, chargés d'élire les sénateurs le dimanche 27 septembre 2020, à bulletins secrets. Une seule liste a été déposée.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	15 (10 + 5 procurations)
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	15

<u>Ont été proclamés élus avec 15 votes favorables :</u>

<u>Délégués titulaires :</u>

1. M. Marc BOHRER
2. Mme Véronique SENGLER-WALTZ
3. M. Jean-Michel CLOG
4. Mme Régine GIRARDI
5. M. Thierry ZIEGLER

Délégués suppléants :

1. Mme Laetitia NINI
2. M. Cyril SCHINDLER
3. Mme Isabelle ANASTASI

ARTICLE 2

OBJET : JURES D'ASSISES 2021

Il est procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de trois jurés en vue de dresser la liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises 2021.

Sont désignés :

- Madame Mariette WENDLING (épouse GEBEL), 20 rue Principale - Burnhaupt-le-Haut ;
- Monsieur Ferdinand BRUDER, 16 rue du Capitaine Ignace Haas - Burnhaupt-le-Haut ;
- Madame Gaëlle FRANTZ, 4 rue Principale - Burnhaupt-le-Haut.

ARTICLE 3

OBJET : BASSIN DE RETENTION RUE DE LA FORET – REGULARISATIONS FONCIERES SUITE A BORNAGE DU GEOMETRE (PARCELLES CADASTREES SECTION 43 N°33 et N°34)

Le conseil municipal, dans sa séance du 28 mai 2019, avait délibéré pour procéder à l'acquisition de plusieurs parcelles privées, préalable nécessaire pour la réalisation du bassin de rétention rue de la Forêt. Plus particulièrement, Madame le Maire avait été autorisée par l'assemblée à procéder à l'échange de terrain suivant : acquisition par la commune d'une emprise d'une surface totale de 4 ares et 53 centiares à détacher de la parcelle privée cadastrée section 43 n°33 en échange d'une emprise de la même surface à détacher de la parcelle cadastrée section 43 n°34, après acquisition par la commune.

Vu l'exposé de Madame le Maire et le plan de morcellement établi par le géomètre-expert Hubert ORTLIEB en date du 3 juillet 2020 ci-joint ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à l'échange de terrain suivant : acquisition par la commune d'une emprise d'une surface totale de 5 ares et 02 centiares à détacher de la parcelle privée cadastrée section 43 n°33 en échange d'une emprise d'une surface de 7 ares et 02 centiares à détacher de la parcelle cadastrée section 43 n°34, après acquisition par la commune.

ARTICLE 4

OBJET : CREATION DE 3 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget de la commune ;

Vu le tableau des effectifs de la commune ;

Considérant que la création de 3 postes permanents au sein du service technique, relevant du grade d'adjoint technique principale de 2ème classe, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minutes (soit 35/35èmes), est rendue nécessaire pour nécessités de service ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de 3 postes permanents d'agents polyvalents au sein du service technique, relevant du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures 00 minutes (soit 35/35èmes) et à compter du 1er septembre 2020.

Ces postes comprennent notamment les missions suivantes :
- Entretien des espaces verts, fleurissement ;
- Entretien-maintenance des bâtiments et autres biens communaux.

Madame le Maire est chargée de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur. Elle procédera aux déclarations de créations de postes auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin dans les conditions et les délais fixés. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

Il est précisé que ces créations de postes n'entraîneront pas de recrutements externes et permettront à 3 agents du service technique de bénéficier d'un avancement de grade, puisque remplissant les conditions nécessaires à cet effet, compte-tenu de l'avis favorable de la commission administrative paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

DIVERS

« Ville prudente »

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'un label que délivre l'association de prévention routière, ayant pour objectif de valoriser les collectivités qui s'engagent de manière significative dans la lutte contre l'insécurité routière. Monsieur Jean-Michel CLOG, Madame Régine GIRARDI, Monsieur Thierry ZIEGLER et Monsieur Didier GAUTHERAT se portent volontaires pour réfléchir à des actions de prévention routière qui pourraient être mises en œuvre dans la commune, dans le cadre de ce dispositif.

Commission intercommunale « Culture - Education - Sports »

Madame Isabelle ANASTASI fait part de sa participation à la première réunion de la commission intercommunale « Culture - Education - Sports ». Elle présente les possibilités de soutiens financiers de la communauté de communes aux associations dans le cadre de l'organisation d'évènements intercommunaux. Madame le Maire ajoute que l'école de musique « Les mélodies de la Doll'air » avait été subventionnée en 2019 pour l'achat d'instruments.

Nuisances plateau sportif

Monsieur Thierry ZIEGLER évoque le problème des nuisances régulières au niveau du plateau sportif. Madame le Maire précise qu'une pétition de riverains a en effet été réceptionnée en mairie, concernant notamment le va-et-vient de véhicules, bruit des ballons sur l'asphalte à des heures tardives, volume sonore de la musique, déchets jetés sur le plateau sportif, voire même des dégradations et autres insultes ou menaces. Une réponse écrite a été apportée à ces riverains et certains d'entre eux ont été reçus en mairie.

Depuis la crise sanitaire et le confinement qui avait été imposé par l'Etat, les gendarmes sont intervenus à de nombreuses reprises à la demande de Madame le Maire. Une réunion se tient mensuellement en mairie avec eux pour faire le point. En outre, les élus réalisent des passages réguliers et rappels à l'ordre sur les sites concernés : plateau sportif, écoles, aires de jeux, collège et complexe sportif. L'arrêté municipal portant sur la règlementation du plateau sportif est en cours de modification et devra être validé par les services de l'Etat avant son affichage sur site. Monsieur le Sous-Préfet se rendra personnellement sur les lieux au début du mois d'août.

Madame Isabelle ANASTASI ajoute qu'une solution technique est actuellement à l'étude, pour empêcher ou au moins fortement limiter les envois de ballons dans des propriétés voisines, en prolongeant le grillage et en mettant en place une protection supplémentaire en partie haute au niveau des pare-ballons pour protéger les habitations. Elle précise qu'il est important de ne pas faire d'amalgame en distinguant d'un côté les jeux de ballons et de l'autre les nuisances qui relèvent d'incivilités.

La séance est clôturée à 20H05.

Fait à Burnhaupt-le-Haut, le 15 juillet 2020

Le Maire,
Véronique SENGLER-WALTZ